

**ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Exemption en matière d'unité de stationnement –  
Lots 1 574 347 et 1 574 346 (cadastre du Québec), situés sur la rue Sainte-Émilie

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 11 mars 2019, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement concernant les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984, modifié), afin d'exempter le propriétaire du bâtiment situé sur les lots 1 574 347 et 1 574 346 (cadastre du Québec), situés sur la rue Sainte-Émilie, de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement, dans le cadre de la construction du bâtiment.

Cette ordonnance est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 12 mars 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Daphné Claude